

CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE

Marché de service relatif à la prestation
d'assurance des Risques statutaires pour les
collectivités et établissements affiliés et non
affiliés au Centre de Gestion 35 et pour lui-même.

PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Directive 2014/24/UE

Section I - Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE, 1, avenue de Tizé -
CS 13600, Contact : Ressources, à l'attention de Mme. Chantal PE-
TARD-VOISIN, F-35236 THORIGNE FOUILLARD Cédex. Tél. (+33) 2
99 23 31 00. E-mail : contact@cdg35.fr. Fax (+33) 2 99 23 38 00.

Code d'identification national : 28350356300035.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice :
<https://www.cdg35.fr>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : [https://
demat.centraledesmarches.com](https://demat.centraledesmarches.com)

Accès électronique à l'information (URL) : [https://
demat.centraledesmarches.com/7069144](https://demat.centraledesmarches.com/7069144)

Soumission des offres et des demandes de participation par voie élec-
tronique : <https://demat.centraledesmarches.com/7069144>

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires
peuvent être obtenues :**

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents
complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue
compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être
obtenus :**

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent
être envoyées :**

Auprès du ou des points de contact susmentionnés.

I.2) Type de pouvoir adjudicateur :

Autre : Etablissement public local à caractère administratif.

I.3) Activité principale :

Services généraux des administrations publiques.

**I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adju-
dicateurs :**

Section II - Objet du marché

II.1) Etendue du marché

**II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adju-
dicateur/l'entité adjudicatrice :** Marché de service relatif à la prestation
d'assurance des Risques statutaires pour les collectivités et établisse-
ments affiliés et non affiliés au Centre de Gestion 35 et pour lui-même.

**II.1.2) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés
publics) :** 66512000.

Mot(s) clé(s) descripteur(s) : Assurance.

II.1.3) Type de marché : services.

**II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des ac-
quisitions :** Souscription d'un contrat d'assurance groupe à adhésion fa-
cultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établisse-
ments affiliés et non affiliés au Centre de Gestion vis-à-vis de leurs agents
et des propres agents du Centre de Gestion (marché public à tranche
ferme et tranches optionnelles). Le montant maximum de l'accord-cadre
à bons de commande est de 50 000 000 € HT pour la durée du marché .

II.1.6) Lots : Division en lots : non.

II.2) Description :

II.2.1) Intitulé :

LOT n° 1 Intitulé : Assurance "Risques statutaires du personnel".

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :
66512000.

II.2.3) Lieu d'exécution :

FRH03 - Ille-et-Vilaine.

II.2.4) Description des prestations :

Assurance " Risques statutaires du personnel " - Les variantes imposées
sont définies à l'acte d'engagement.

Une tranche ferme concernant les collectivités et établissements ayant
au plus 20 agents CNRACL et 123 tranches optionnelles.

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère(s) de qualité

1. Modalités et procédures de gestion des dossiers et notamment des
sinistres / Pondération : 30%

2. Les conditions de garanties, le degré de conformité de la couverture
aux attentes du Pouvoir Adjudicateur / Pondération : 30%

Prix / Pondération : 40%.

II.2.6) Valeur estimée :

40 000 000 euros.

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition
dynamique :**

à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non.

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidat
invités à participer :**

Nombre minimal envisagé : 3.

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2.11) Informations sur les options :

Options : Oui

Description des options : 123 tranches optionnelles correspondant aux
collectivités et établissements de plus de 20 agents CNRACL.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques :

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électro-
niques ou inclure un catalogue électronique : Non.

II.2.13) Informations sur les fonds de l'Union Européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de
l'Union européenne : Non.

Nombre d'opérateurs envisagé : 3

**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, finan-
cier et technique**

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Liste et description succincte des conditions : 1) Lettre de candidature modèle DC 1 (version mise à jour du 01/04/2019) ou équivalent. 2) Déclaration du candidat modèle DC 2 (version mise à jour du 01/04/2019) ou équivalent. 1) et 2) Les formulaires DC sont accessibles, non exclusivement, sur le site internet <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> 3) Mandat de la compagnie d'assurance au courtier, le cas échéant. 4) Mandat de la compagnie d'assurance à l'agent, le cas échéant. 5) Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat. 6) Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'inscription à un registre des intermédiaires en assurance (attestation ORIAS ou tous autres certificats équivalents d'organismes établis dans un autre Etat membre que la France) 7) Pour les intermédiaires d'assurance, l'attestation d'assurance et de caution financière conforme au Code des assurances. 8) Si le formulaire DC1 n'est pas utilisé, la déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique. 9) En application de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique. 10) Lorsqu'il y a groupement, les documents précités sont à fournir pour chacun des membres.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Liste et description succincte des critères de sélection : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

III.1.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Liste et description succincte des critères de sélection : - Références notamment en matière de collectivités territoriales et/ou organismes publics pour chacune des trois dernières années. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Informations relatives à la profession : La prestation est réservée à une profession particulière.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : La prestation est réservée à une profession déterminée. Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le marché est réservé aux entreprises d'assurances et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurance en vertu des articles L.310-1 et suivants, L.500, L.500-1 et L.511-1 et suivants du Code des assurances ou équivalent pour les candidats européens. .

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Procédure concurrentielle avec négociation.

Des candidats ont déjà été sélectionnés : non.

IV.1.4) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.1.5) Information sur la négociation : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 24 avril 2023 12:00.

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : 05 mai 2023.

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

IV.2.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

VI.2) Informations sur les échanges électroniques :

VI.3) Informations complémentaires :

Phase 1 : Les candidatures seront déposées sur le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com> Le dossier de consultation joint doit permettre aux candidats d'appréhender les besoins du pouvoir adjudicateur et de présenter une candidature adaptée. Il pourra faire l'objet de modification non substantielle lors de l'envoi de l'invitation à soumissionner. Le règlement de consultation joint concerne la phase 2 de l'offre. Seuls les candidats admis à présenter une offre à l'issue de la phase 1 (candidatures), pourront, dans un second temps, remettre les pièces de l'offre. Les exigences minimales que devront respecter les offres, conformément aux dispositions de l'article R. 2161-13 du code de la commande publique, sont les suivantes : . L'échéance, l'effet, la durée du marché et le délai de préavis du marché tels que définis au CCAP et dans le préambule du CCTP ; . L'objet de l'assurance tel que défini au CCTP ; . L'article 10,5 du CCTP "Retard administratif du paiement des cotisations". L'attention des candidats doit être également attirée sur le fait que : - L'entreprise d'assurance peut se présenter seule ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance. Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie et complète le DC1 avec les coordonnées de l'assureur (cocher la case "Le candidat se présente seul"). L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même. -L'entreprise d'assurance peut se présenter en groupement conjoint avec un intermédiaire d'assurance. Dans ce cas, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, les autres justificatifs devant être fournis par chaque membre du groupement. - Un assureur ne peut

pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation. - Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie. Vérification des candidatures : Le cas échéant après demande de régularisation dans les conditions de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique, les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique ou qui ne seront pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles R. 2142-5 à R. 2142-14 et R. 2143-3 du code de la commande publique et reprises ci-avant ne seront pas admises à participer à la suite de la procédure de passation du marché. Conformément à l'article R. 2144-1 du code de la commande publique, les candidatures seront vérifiées sur la base de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats. En cas de groupement, l'appréciation s'effectuera de manière globale. La tranche ferme du marché implique la mise en place d'un accord cadre à bon de commande avec un seul attributaire.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 21 mars 2023.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, F-35044 RENNES CEDEX. E-Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr. Tél. (+33) 2 23 21 28 28. Adresse internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>.

Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des informations peuvent être obtenues sur l'introduction des recours :

VI.5) Date d'envoi du présent avis :

21 mars 2023.